

## Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2018

Date: jeudi 27 septembre 2018, de 20h00 à 21h45  
Lieu : Bibliothèque cantonale universitaire de Fribourg  
Rue Joseph-Piller 2, 1701 Fribourg

Présidence : Philippe Ruffli  
Prise du PV : Roland Besse

Présence : Selon liste annexée

### Ordre du jour :

1. Accueil
2. Adoption du PV de l'AG 2017 et de l'ordre du jour de celle d'aujourd'hui
3. Rapport annuel du Président
4. Présentation des comptes 2017-2018
5. Rapport des vérificateurs
6. Décharge et remerciements
7. Budget 2018-2019
8. Modification de l'année comptable de scolaire à civile
9. Modifications aux statuts
10. Effectif et catégories des membres
11. Démissions et élection partielle au comité
12. Cotisations
13. Retour des commissions
14. Perspectives 2017 – 2020
15. Divers et propositions individuelles (selon les statuts « des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, avec l'accord des deux tiers des membres présents »).

### Procès verbal :

- 1. Accueil**  
Avec nos remerciements à Monsieur Vincent Decorges, chef du secteur technologies du web et infrastructure informatique pour la mise à disposition de la salle de conférence
- 2. Adoption du PV de l'AG 2017 et de l'ordre du jour 2018**  
Adopté tous deux à l'unanimité
- 3. Rapport annuel du Président**  
Présentation des activités majeures de l'année écoulée, soit :
  - ICT révision de l'Ordonnance et du plan de formation
  - ICT création d'une commission nationale des CIE dont fait partie notre vice-président
  - nouvelle période d'attribution des CIE avec des changements de prestataires et des cours déplacés à Sion pour les apprenti(e)s du canton du Valais
  - Année de base, 1<sup>ère</sup> volée avec succès et satisfaction des entreprises lancement de la 1<sup>ère</sup> classe par notre partenaire 3SHEDS
  - DGEP, Changement vers le pôle 4 Industrie et Mécanique dirigé par Bertrand Curchod avec la possibilité d'être intégré à la commission prof des métiers à effectifs réduits. Le nouveau commissaire professionnel est Alexandre Rey.
  - Présentation du junior Team de la DGEP et autorisation de reprendre le concept dans le cadre de 3SHEDS
  - Enregistrement de notre association au Registre du commerce
  - OCOSP et Val-Form, lancement de la VAE selon l'Ordonnance de 2010
  - Classeur de formation, importante refonte et mise à jour intégrant le dossier de formation
  - Participation aux championnats régionaux avec une forte participation Swisscom (FR-GE-VS) et très faible vaudoise dont aucune de l'EM de Ste-Croix (paradoxe)

- Nouveau concept de présence aux principaux salons des métiers romands en partenariat avec 3SHEDS qui assume l'organisation et la présence avec les jeunes de l'année de base et quelques membres du comité.  
Présence habituelle au salon des métiers de Beaulieu Lausanne ainsi que 1<sup>ère</sup> participation au salon des métiers bisannuel du Valais romand dénommé "Your Challenge" à Martigny

#### **4. Présentation des comptes 2017-2018**

Avec la séparation des comptes de l'association et des cours CIE dans le bilan final, les comptes sont équilibrés avec une perte de Fr. 216,25 pour l'association et une perte également de Fr. 2'773.10 du côté CIE. Il est à relever que le compte de résultat FONPRO VD et FINCIE GE est équilibré et les rubriques de notre plan comptable concordent avec ces derniers.

Du côté du bilan, nous avons des actifs et passifs pour Fr 153'663.10 et grâce à la dissolution d'une partie de nos réserves, la perte de l'exercice 2017-2018 et de Fr. 2'989.35 seulement.

En conclusion, malgré la diminution du montant des pertes, nous devons absolument inverser la tendance des pertes de l'association et trouver des idées pour augmenter les membres et revenus

#### **5. Rapport des vérificateurs**

Les vérificateurs M Jean-Christophe Sauterel et Martin Bifrare proposent d'accepter les comptes avec des remerciements chaleureux aux caissier et comptable pour leur travail.

En dehors du simple aspect de vérification des comptes, ils constatent avec satisfaction que les diverses recommandations de l'an dernier ont été suivies. Il s'agissait de la mise à jour de la couverture sociale des salariés de l'association et également de faire le nécessaire auprès de l'office des personnes morales des impôts pour officialiser notre statut d'association sans but lucratifs.

#### **6. Décharge et remerciements**

Les comptes sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité.

Le trésorier est remercié pour son travail et sa bonne tenue des comptes.

#### **Désignation des vérificateurs 2018**

M Sauterel poursuit son mandat pour la période 2018-2019. De son côté, Monsieur Bifrare souhaite être remplacé. Suite à la proposition de désigner Yvan Haeni, ce dernier accepte de prendre le relais. L'assemblée donne son accord par acclamation. Etant donné que l'an prochain nous devons remplacer M. Sauterel, le comité souhaiterait trouver un(e) suppléant(e). Aucune proposition émanant des membres de l'assemblée, cette dernière donne mandat au comité de rechercher la personne susceptible d'assumer ce mandat de suppléant d'ici la prochaine assemblée générale 2019.

#### **7. Budget 2018-2019**

Le budget est accepté à l'unanimité. Il est constitué de Fr 314'000 pour la partie CIE et de Fr. 11'000 pour l'association. Cependant, en fonction de la décision à prendre au point suivant, il sera approximativement divisé par deux.

#### **8. Modification de la période comptable**

Après avoir modifié notre période comptable selon l'année scolaire afin de correspondre aux décomptes annuels des cours interentreprises, nous constatons que les Fonds de formation professionnels imposent de présenter nos décomptes en mars pour obtenir le financement.

Par conséquent, le comité propose de changer notre période comptable et de la reprendre selon l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les membres présents acceptent la proposition à l'unanimité.

#### **9. Modification des statuts**

Les propositions de modifications proviennent du fait d'éclaircissements sur les signatures exigés par l'administration du Registre du commerce ainsi que de l'introduction d'une nouvelle catégorie de membres dénommés "Privilège" grâce à un émoulement perçu par notre association en contre-partie d'une remise conséquente du montant correspondant aux

prestations de 3SHEDS.

Article 4 : Introduction d'une nouvelle catégorie de membres privilège membres bénéficiant de conditions particulières et dont la cotisation annuelle est fixée à Fr. 1000 minimum

Article 6 : les démissions doivent être formulées par écrit avant la fin de l'année civile.

Article 9 : l'assemblée générale doit se tenir avant la fin du mois de juin de chaque année.

Article 13 : l'engagement de l'association se fait par la signature double du président et ou du vice président ou d'un autre membre du comité

Article 16 : les cotisations sont dues par année civile.

## **10. Effectif et catégories des membres**

L'effectif total est actuellement de 59 membres, avec une réduction de 17 membres pour la plupart de la catégorie des membres individuels parvenant au terme de leur formation durant laquelle ils avaient la gratuité des cotisations. Cependant, de manière plus réjouissante, nous relevons une légère augmentation des membres entreprises résultant de la mise à disposition des classeurs de formation ou de leur mise à jour ainsi que des conditions accordées aux nouveaux membres "privilège".

Détail des membres : Individuels 14, Juniors 7, Sympathisants 4, en Formation 13  
Etablissements scolaires et entreprises 21

## **11. Démissions et élection partielle du comité**

Démission, de Marcel Jubin, membre fondateur de notre association et doyen de la section médiamatique du CPNV

Proposition d'un nouveau membre au comité, Yvan Haeni, enseignant également au CPNV

L'assemblée accueille avec joie Yvan Haeni dans le comité en l'élisant à l'unanimité ponctué par une chaleureuse ovation.

## **12. Cotisations**

Maintenues sans changement et à l'unanimité

Il est relevé que notre association faîtière prépare une proposition de modèle dans le but d'unifier les relations financières aux membres.

## **13. Retour des commissions**

Commission de formation : le départ du responsable Adrien Rosser au mois de mai dernier pour des raisons de réorientation professionnelle a péjoré le suivi des travaux de la révision quinquennale durant les 6 derniers mois. Thibault Colombel membre de la commission a accepté au début du mois d'août de reprendre cette responsabilité et Eric Ecoffey de participer aux derniers travaux de cette révision. Lors de cette même séance un préavis concernant la consultation des cantons sur la révision quinquennale été rédigé à l'attention des cantons nous ayant sollicité.

Commission de promotion : malgré l'appel à tous les membres, il n'a pas encore été possible de constituer la commission car en effet seule deux personnes se sont annoncées. Olivier Poletti, le responsable ad interim poursuit ses efforts. Toutefois, grâce au partenariat avec le centre de formation 3SHEDS, nous avons été présents dans les salons des métiers de Lausanne et nouveau, à celui Martigny.

Cependant, nous regrettons cette vacance dans les activités de promotion destinées à donner une excellente image de notre association sur notre site et les réseaux sociaux tout en donnant envie aux membres potentiel de nous rejoindre !

## **14. Perspectives 2017 – 20**

Augmentation des membres et des prestations auprès de ceux-ci, augmentation de la qualité de la formation avec la nouvelle ordonnance, augmenter le nombre des places d'apprentissage dual en entreprise.

#### **15. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Frossard collaborateur de l'entreprise ref-flex, active dans l'établissement de contrats de formation en créant un réseau d'entreprises formatrices nous demande quel soutien obtenons – nous de l'association faîtière ICT Formation professionnelle Suisse ?

D'une manière générale, le soutien correspond à l'organisation des professions ICT (informatiques et médiamatique), à la préparation de documents de présentation et de promotion des diverses professions et formations supérieures, à la définition et l'organisation des examens de ces formations supérieures,

Lutry /Lausanne, le 30 octobre 2018

Roland Besse / Philippe Rufli